

Commune : ASSE LE BERENGER

ARRETE N°10/2023

**PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU
STATIONNEMENT**

LES SAMEDI ET DIMANCHE 1^{ER} ET 2 JUILLET 2023

DE 06H00 A 19H00

**CHAMPIONNAT NATIONAL DE CYCLISME SUR ROUTE ET DES
CONTRE LA MONTRE INDIVIDUELS ET PAR EQUIPES**

Le Maire de la commune d'ASSE LE BERENGER,

Vu les articles L 131.1 à L 131.4 du code des communes,

Vu l'article R 38.1 du code de la route,

Vu la demande formulée le 22/03/2023 par le Président de l'Association Vélo ST GEORGES aventure,

Considérant qu'il importe dans l'intérêt général d'interdire la circulation (*sauf riverains et dans le sens de la course*) et le stationnement Voie communale n°203 (Vielle Route de St Georges), Rue du Cimetière et la voie communale n°301 (Assé à St Georges) à ASSE LE BERENGER pendant le Championnat National de cyclisme sur Route et des contre la montre individuels et par équipes les 1^{er} et 2 Juillet 2023 de 06h00 à 19h00, afin d'assurer la sécurité des cyclistes.

A R R E T E

Article 1 : *Les samedi et dimanche 1^{er} et 2 juillet 2023*, la circulation (*sauf riverains et dans le sens de la course*) et le stationnement seront interdits de 06H à 19H, lors du passage de Championnat National de cyclisme sur Route et des contre la montre individuels et par équipe, sur le parcours suivant : **La Voie communale n° 203 (Vieille route de Saint Georges), la Rue du cimetière et la voie communale n°301 (Assé à St Georges)**

Article 2 : Une déviation sera mise en place par l'Association Vélo Saint Georges Aventure

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Président de l'Association Vélo ST GEORGES aventure
- Conseil départemental de la Mayenne
- Gendarmerie d'EVRON.
- Centre de secours d'Evron

Fait à Assé-le-Béranger, le 29/03/2023

Le Maire,
François LEROUX

